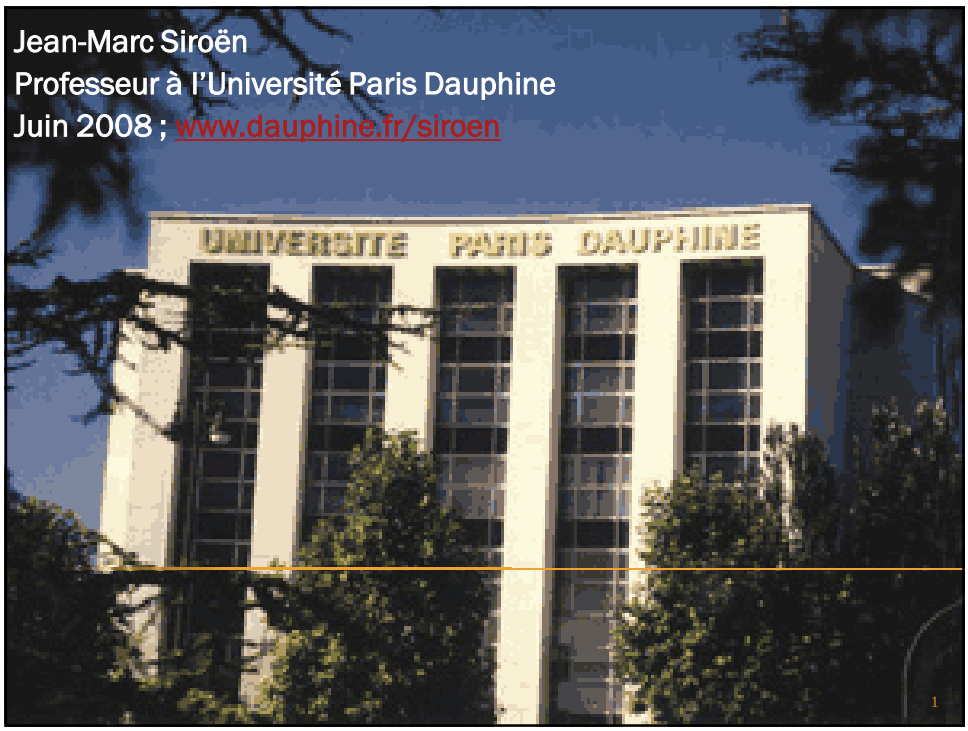

PLAN

- Introduction - L'évolution du commerce international
- Origines et fonctionnement de l'OMC
- L'OMC, agent des États membres
- L'OMC, et les négociations commerciales
- Quel avenir pour l'OMC ?

2

ÉVOLUTION DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE LA PRODUCTION 1950-2006

(INDICE 100 EN 1950, OMC)

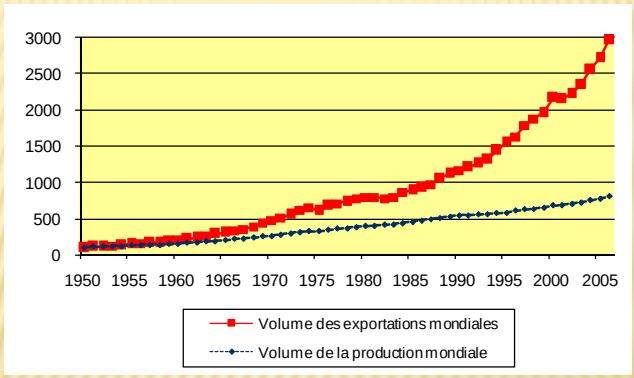

- Le commerce extérieur croit plus vite que la production
- Les économies se spécialisent

4

ÉVOLUTION DES STRUCTURES DE L'ÉCHANGE

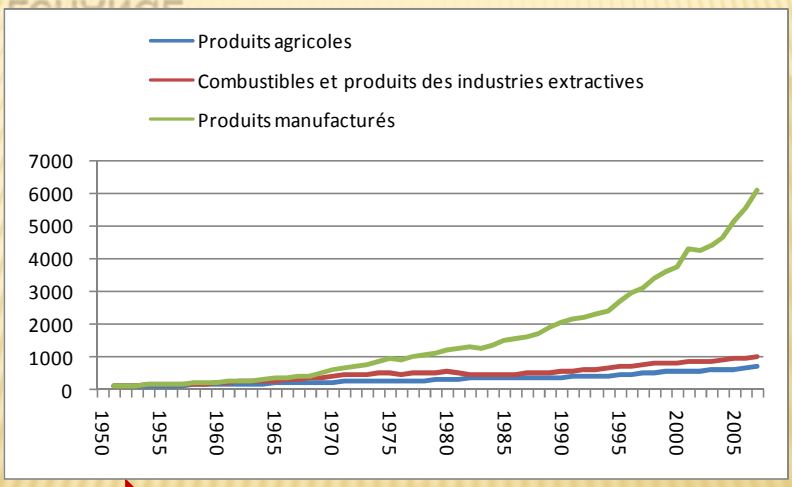

Déclin des produits primaires

5

ÉVOLUTION DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

(INDICE 100 EN 1995 ; SOURCE OMC)

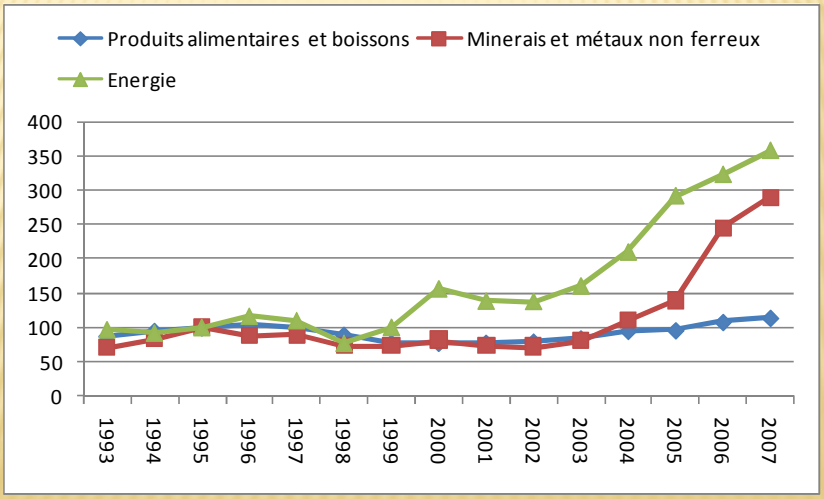

6

ÉVOLUTION DU PRIX DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES *(INDICE 100 EN 1995 ; SOURCE OMC)*

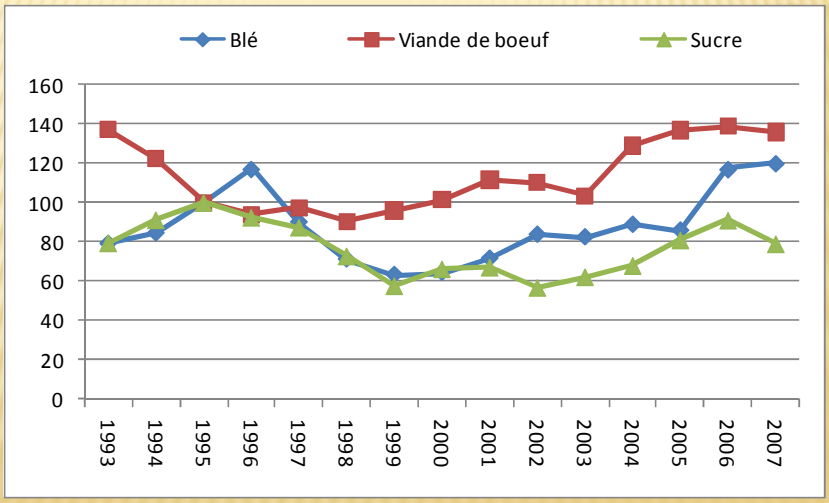

7

PRINCIPAUX PAYS EXPORTATEURS ET IMPORTATEURS DE MARCHANDISES

(À L'EXCLUSION DU COMMERCE INTRA-UE), 2006

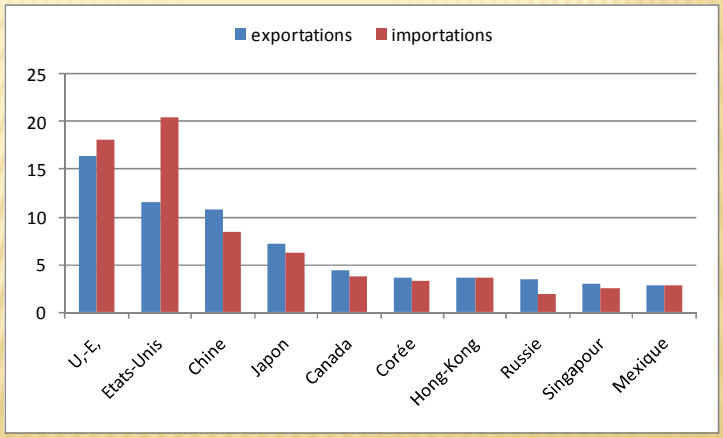

OMC

8

PRINCIPAUX PAYS EXPORTATEURS ET IMPORTATEURS DE SERVICES

(À L'EXCLUSION DU COMMERCE INTRA-UE25), 2006

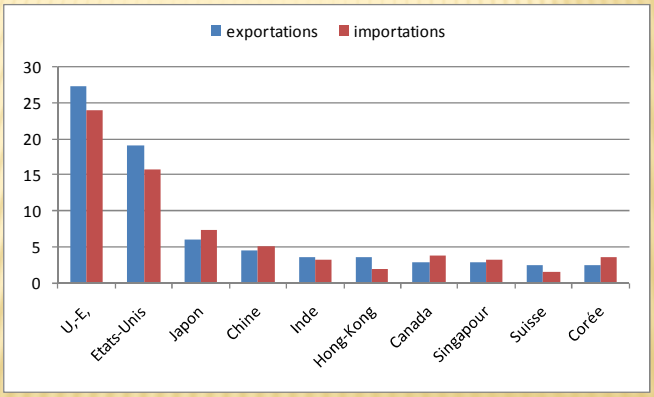

OMC

9

DÉBAT AUTOUR DU LIBRE-ÉCHANGE

AVANTAGES

- Exploiter les avantages comparatifs
- Favoriser la baisse des prix alimentaires, des matières premières et des biens d'équipement pour favoriser l'industrialisation
- Stimulation de la production (croissance par les exportations)
- Diffuse le progrès technique
- Élargit le choix des consommateurs, favorise la concurrence
- Facteur de paix et de démocratie

10

DÉBAT AUTOUR DU LIBRE-ÉCHANGE

INCONVÉNIENTS

- Déprime les prix agricoles favorisant la dépression
- Risque de spécialisation dans des activités peu favorables à la croissance. Nécessité de défendre les industries naissantes
- Captation des gains de l'échange par les pays partenaires et dépendance
- Perte de recettes fiscales peu substituables
- Perte d'un instrument de régulation macroéconomique.
- Rigidités du marché du travail
- Pour les grands pays : hausse du prix des biens importés

11

ORIGINES ET FONCTIONNEMENT DE L'OMC

12

LES IDÉES DOMINANTES DE L'APRÈS-GUERRE

- La crise de 1929 a révélé les failles du libéralisme économique
- Les marchés doivent être régulés
- Les États doivent intervenir
- Mais les États ont des conflits d'intérêts qui peuvent dégénérer en conflits

13

ORIGINES HISTORIQUES DE L'OMC

- La Charte de la Havane (1948)
  - ➡ Non ratifiée
- Le GATT
- Les accords de Marrakech (1994)

Le GATT n'existe plus en tant qu'organisation internationale, mais l'accord est toujours en vigueur. L'ancien texte s'appelle aujourd'hui GATT de 1947. La version actualisée est dénommée GATT de 1994.

14

PRÉSENTATION DE L'OMC 1/2

Siège: Genève, Suisse
Créée le: 1er janvier 1995 à l'issue du Cycle d'Uruguay (1986-1994)
Nombre de membres: 152 pays (mai 2008)
Budget: 182 millions de francs suisses pour 2007
Effectif du Secrétariat: 625 personnes
Direction: Pascal Lamy (Directeur général)

15

PRÉSENTATION DE L'OMC 2/2

- **Fonctions:**
  - Administration des accords commerciaux de l'OMC
  - Cadre pour les négociations commerciales
  - Règlement des différends commerciaux
  - Suivi des politiques commerciales nationales
  - Assistance technique et formation pour les pays en développement
  - Coopération avec les autres organisations internationales

16

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- **Un commerce sans discrimination :** clause de "**la nation la plus favorisée**" (traitement NPF), et "**traitement national**"
- **Un accès prévisible et croissant aux marchés :** protection tarifaire et consolidation.
- **Promotion d'une concurrence loyale :** procédure de règlement des différends, protection conditionnelle (antidumping)

17

LES PRINCIPAUX ACCORDS DE L'OMC

- **Le GATT** : Accord général sur les tarifs et le commerce
- **Le GATS** : Accord général sur le commerce des services (AGCS)
- **TRIPs** : Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)
- **SPS :** Accord relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires
- **OTC :** Obstacles techniques au commerce

18

LES PROTECTIONS CONDITIONNELLES

- Article VI (droits antidumping et compensateurs)
- Article XII : protection de l'équilibre de la balance des paiements
- Article XIX : clauses de sauvegarde
- Article XX : exceptions générales (morales, éthiques,...)
- Article XXI : exceptions concernant la sécurité.

19

LES ÉTATS PEUVENT IMPOSER DES DROITS ANTIDUMPING

- Existence d'un dumping
- Préjudice pour l'industrie nationale
- Droit antidumping au plus égal à la marge de dumping

Marge de dumping

=

valeur normale - prix sur le marché d'exportation.

20

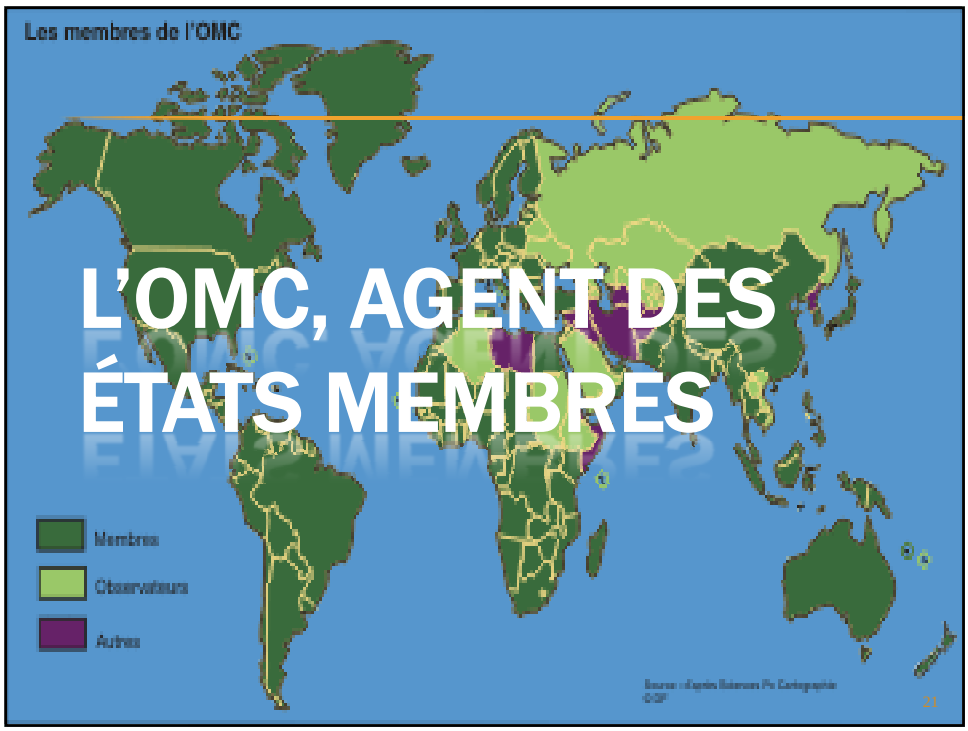

L'OMC, AGENT DES ÉTATS MEMBRES

21

L'OMC
ORGANISATION « MEMBER DRIVEN »

- Les règles de l'OMC résultent de négociations menées par les gouvernements des différents Membres,
- Ces règles sont ratifiées dans les Etats Membres (Conseil dans l'UE)
- Les décisions prises à l'OMC le sont pour la plupart, par consensus

Source OMC

22

ORGANES DE DÉCISION

L'OMC est une organisation « member-driven »

- **Conférences ministérielles**

Organe de décision suprême de l'OMC. Se réunit au moins une fois tous les deux ans.

→ Singapour (96), Genève (97), Seattle (99), Doha (2001), Cancun (septembre 2003), Hong Kong (décembre 2005)

- **Conseil général**

Organe de décision suprême pour ce qui est des affaires courantes. Se réunit régulièrement, normalement à Genève.

23

RÈGLES DE VOTE À L'OMC: *LE CONSENSUS*

*L'OMC conservera la **pratique de prise de décisions par consensus** …dans les cas où il ne sera pas possible d'arriver à une décision par consensus, la décision sur la question à l'examen sera prise aux voix. Aux réunions de la Conférence ministérielle et du Conseil général, **chaque Membre de l'OMC disposera d'une voix**. Les décisions de la Conférence ministérielle et du Conseil général seront prises à la **majorité** des votes émis…La décision d'adopter une interprétation [des Accords] sera prise à une **majorité des trois quarts** des Membres. … Dans des circonstances exceptionnelles, la Conférence ministérielle pourra décider d'accorder à un Membre une dérogation à une des obligations qui lui sont imposées … à la condition qu'une telle décision soit prise par les **trois quarts** des Membres*".

24

UNE NUANCE AU STATUT DE *MEMBER DRIVEN*

LA PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- Les groupes spéciaux ou l'organe d'appel apprécient le respect des engagements des États
- L'Organe de Règlement des Différends peut imposer la mise en conformité
- Procédure quasiment automatique (consensus négatif)

25

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- Négociations bilatérales
- Groupes spéciaux (panels)
- Appel
- Mise en œuvre des décisions de règlement des différends et sanctions éventuelles

26

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- Caractère quasi automatique (consensus négatif)
- Explosion des plaintes depuis 1995
- Condamnation fréquente des grands pays industriels (UE, Etats-Unis)

27

28

LES PRINCIPES DES NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES

- Principe du consensus
- Principe du « package deal » malgré la préférence des Etats-Unis pour des négociations sectorielles (services)
- Principe de réciprocité

⇒ Équilibre entre les offres et les demandes d'ouverture

29

ALLIANCES ET COALITIONS

- Quadrilatérale (UE, USA, Canada, Japon)
- « Nouvelle Quad », G6 : Australie, Brésil, Etats-Unis, Inde, Japon, Union européenne
- "non-G-6" ou le "Groupe d'Oslo" : Nouvelle-Zélande, Norvège, Kenya, Indonésie, Chili, Canada.
- G90 : pays les moins avancés, ACP
- Groupe de Cairns (*Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande, Uruguay*)
- G20 *Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, El Salvador, Guatemala, Inde, Mexique, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande, Venezuela*

30

LE CHAMP DES NÉGOCIATIONS DE DOHA
1/5

- **Agriculture :** réduire toutes les formes de subventions aux exportations en vue de leur élimination progressive; diminuer fortement les aides intérieures.
- **Services :** poursuivre la libéralisation de **toutes** les catégories de services.
- **Produits industriels :** abaisser les droits de douane, y compris les crêtes tarifaires, ainsi que les obstacles non tarifaires, en particulier sur les exportations des pays en développement.

31

LE CHAMP DES NÉGOCIATIONS DE DOHA
2/5

- **Mesures antidumping et subventions :** clarifier et améliorer les disciplines, tout en préservant les concepts et principes fondamentaux de ces accords, leurs instruments et leurs objectifs.
- **Accords commerciaux régionaux :** clarifier et améliorer les disciplines et procédures prévues dans les règles de l'OMC..

32

LE CHAMP DES NÉGOCIATIONS DE DOHA 3/5

- **ADPIC :** créer un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux. Protéger les indications géographiques d'autres produits lors du réexamen de l'accord sur les ADPIC.
- **Règlement des différends :** assurer une meilleure exécution des décisions de l'organe de règlement et une participation plus active des pays en développement.

33

LE CHAMP DES NÉGOCIATIONS DE DOHA 4/5

- **Environnement :** négociations limitées aux liens entre les règles de l'OMC et les obligations commerciales spécifiques énoncées dans les accords multilatéraux sur l'environnement ainsi qu' à l'abaissement ou la levée des obstacles, tarifaires ou non, aux échanges de biens et services environnementaux

34

LE CHAMP DES NÉGOCIATIONS DE DOHA

LES SUJETS DE SINGAPOUR 5/5

- investissements,
- concurrence,
- transparence dans les marchés publics,
- facilitation du commerce.

35

L'ÉCHEC DE LA CONFÉRENCE DE CANCUN (SEPTEMBRE 2003)

- Coalition des pays émergents (G20-21)
- Blocage sur les questions agricoles et les « sujets de Singapour »

36

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS
GENÈVE, 31/7/2004; SUJETS DE SINGAPOUR

- Ouverture de négociations sur la « facilitation des échanges »
- Abandon des travaux sur les autres « sujets de Singapour » : Liens entre commerce et investissement, Interaction du commerce et de la politique de la concurrence et Transparence des marchés publics

37

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS
GENÈVE, 31/7/2004; AGRICULTURE

- Réductions et plafonnement du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges
- Élimination progressive des subventions à l'exportation
- Baisse des tarifs douaniers

38

LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE HONG KONG (DÉCEMBRE 2005)

- Poursuite des négociations
- Fin des subventions à l'exportation dans l'agriculture en 2013
- Engagements sur le coton

39

L'ENLISEMENT DES NÉGOCIATIONS

- Polarisation autour de trois grands « leaders » : USA, UE, émergents (Brésil, Inde)
- Polarisation autour de 3 grands thèmes

⇒ Soutiens internes à l'agriculture

⇒ Abaissement des droits de douane dans l'agriculture

⇒ Libéralisation des produits industriels et des services

40

SUSPENSION DES NÉGOCIATIONS
(27 JUILLET 2006)

Échec des négociations de juin-juillet 2006 et suspension des négociations

J'ai estimé que la seule voie possible que je pouvais recommander était de suspendre les négociations pour l'ensemble du Cycle ….
Je n'ai pas proposé de nouvelles dates limites ni de date pour la reprise de l'activité dans les groupes de négociation et je ne pense pas qu'il soit possible de le faire aujourd'hui. Les négociations ne pourront reprendre que lorsque les conditions nécessaires à de nouveaux progrès seront réunies et il faudra pour cela une évolution des positions, actuellement trop bien ancrées. Il est clair que la balle est dans le camp des Membres.
Pascal Lamy, 27/06/2006

41

REPRISE DES NÉGOCIATIONS
(FÉVRIER 2007)

Dans un rapport qu'il a fait au Conseil général, le 9 mai 2007, le Directeur général Pascal Lamy a indiqué qu'"une issue positive du Cycle est possible, même durant le peu de temps qui reste jusqu'à la fin de l'année". Un échec impliquerait de renoncer à l'ensemble de résultats commerciaux très important actuellement sur la table et de "rompre l'engagement en faveur d'un système commercial mondial plus favorable au développement", a-t-il prévenu.

42

ETAT ACTUEL DU CYCLE DE DOHA
AGRICULTURE (DRAFT JUIN 2008)

WWW.WTO.ORG/FRENCH/TRATOP_F/AGRIC_F/AG_MODALS_MAY08_F.HTM

- Réduction des soutiens internes les plus distorsifs par ordre décroissant : boîte orange, de minimis (orange faible), boîte bleue : EU -75% ou - 85%; US/Japan to cut -66% ou -73%.
- Baisse des droits de douane : Pays développés -50% pour tarifs <20%, 66–73% pour tarifs > 75% ; plus faibles pour les produits “sensibles” et clauses de sauvegarde.
- Elimination des subventions à l’exportation fin 2013 (la moitié fin 2010).

43

ÉTAT ACTUEL DU CYCLE DE DOHA
PRODUITS INDUSTRIELS

- Suspension des négociations le 3 juin 2008

44

QUEL AVENIR POUR L'OMC ?

45

L'OMC : UNE ORGANISATION CONTESTÉE

- Défendrait l'idéologie du libre-échange
- Remettrait en cause la souveraineté des États
- Bénéficierait de pouvoirs exorbitants

46

L'OMC, UNE ORGANISATION EN CRISE

- L'OMC ne régule qu'une partie des échanges. Sont exclus (plus ou moins) : l'armement, l'énergie, le commerce intra-firmes, les achats publics, …
- Le principe de la nation la plus favorisée est de moins en moins appliqué : accords préférentiels régionaux, système généralisé de préférence
- Blocage des procédures de négociation

47

L'OMC, UNE ORGANISATION À RÉFORMER

- La règle du consensus ne permet plus de prendre des décisions
- Revoir le processus de négociations multilatérales

Négociations globales ou sectorielles ?

Élargissement ou réduction des champs de négociation : les « nouveaux sujets »

Comment apprécier la réciprocité ?

Comment rééquilibrer les rapports de force ?

48

LE RENVERSEMENT DE LA PROBLÉMATIQUE AGRICOLE

PRÉ-CRISE ALIMENTAIRE

- Le protectionnisme (tarifs, subventions) vise à isoler le marché national du prix mondial trop bas
- Il accroît la baisse des prix mondiaux qui… renforce le protectionnisme
- Les pays protecteurs accusés de « ruiner » les producteurs des PED.

POST-CRISE ALIMENTAIRE

- Le protectionnisme (limitation des exportations) vise à isoler le marché national du prix mondial trop haut
- Il accroît la hausse des prix mondiaux qui… renforce le protectionnisme
- Les pays protecteurs accusés de « ruiner » les consommateurs des PED.

49

LE RENVERSEMENT DE LA PROBLÉMATIQUE AGRICOLE

PRÉ-CRISE ALIMENTAIRE

- L'UE pratique des droits de douane élevés
- Le Brésil demande l'ouverture du marché européen à ses exportations

POST-CRISE ALIMENTAIRE

- L'UE pratique depuis décembre 2007 un droit de douane nul sur la plupart de ses importations de céréales
- Le Brésil limite ses exportations

→ Nécessité de raisonner dans un monde où la surproduction Laisse la place à la pénurie.

L'instabilité des productions (sécheresses, catastrophes naturelles) plaide en faveur du commerce

50

ÉVOLUTIONS POSSIBLES DES RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES ?

- L'OMC limitée au règlement des différends ?
- Faut-il s'attendre à une prolifération d'accords bilatéraux ou régionaux ?

51

NOMBRE D'ACCORDS NOTIFIÉS AU GATT/OMC (OMC)

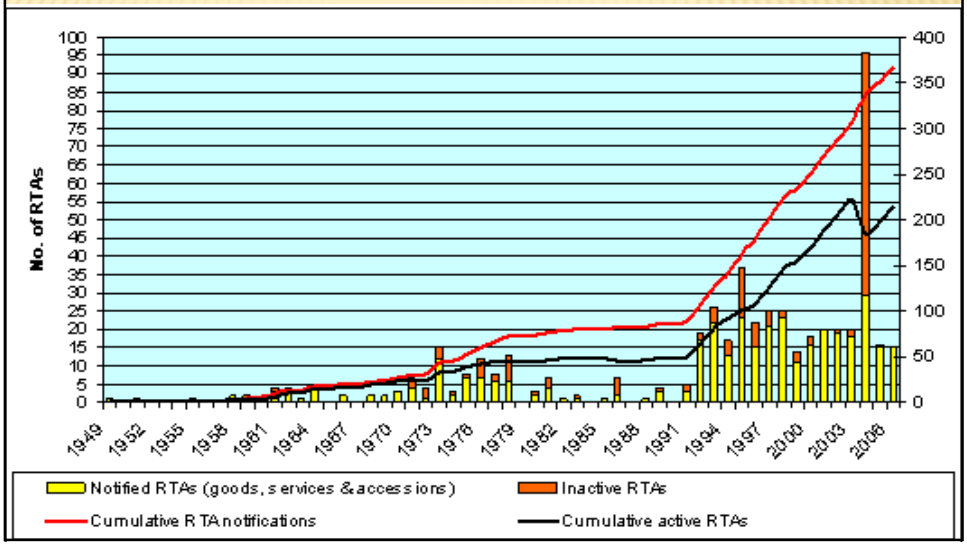

ÉVOLUTION RÉCENTE DES ACCORDS COMMERCIAUX "RÉGIONAUX"

- Qui ne sont plus toujours « régionaux »… USA-Maroc, UE-Chili, UE-Inde, APE
- Accords plus souvent Nord-Sud : USA-Perou, Euromed
- Qui ne se limitent plus aux tarifs : investissement, concurrence, marchés publics, propriété intellectuelle, travail et environnement

53